

**Résolution de l'Assemblée des délégués de la SPV
du 6 juin 2007**

adressée à Mme la Cheffe du DFJC

présentée par la Conférence des présidents ; appuyée par le Comité cantonal

Considérant la politique du DFJ dite d'«intégration», inscrite notamment dans le projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée ;

Afin de créer les conditions optimales pour la réussite de la prise en charge, à venir, dans les classes ordinaires du maximum d'élèves actuellement orientés vers des structures particulières;

Les dix associations professionnelles d'enseignant-es vaudois-ses, fédérées au sein de la Société pédagogique vaudoise, demandent que les orientations politiques et les modifications légales et réglementaires à venir dans ce domaine prennent en compte et s'appuient sur la détermination suivante :

Une intégration bénéfique à tous les acteurs de l'école obligatoire implique obligatoirement:

- **La possibilité de pouvoir préparer l'intégration avant l'arrivée de l'élève, en collaboration avec la famille et les professionnels concernés ;**
- **La définition d'un projet pédagogique pertinent pour l'élève ;**
- **L'octroi rapide d'un soutien adéquat pour l'élève dès lors que la situation le justifie ;**
- **La mise à disposition de personnes ressource chargées d'épauler l'enseignant-e;**
- **Un appui et un soutien sans faille de l'ensemble de la hiérarchie, notamment de la part des directions d'établissement.**

Les délégués de la SPV, réunis en assemblée ordinaire à Ecublens le 6 juin 2007, estiment que le temps est venu de donner aux enseignant-es vaudois-es les appuis nécessaires à la construction d'une école ouverte et non discriminante ; et ceci tant que la motivation est encore présente.

Ils demandent solennellement à la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture de prendre en compte les éléments de la présente résolution à la hauteur des exigences de la tâche demandée aux enseignant-es vaudois-es.

